



Stellantis approuve un programme de rachat d'actions

AMSTERDAM, 15 février 2024 - Le Conseil d'administration de Stellantis a approuvé un programme de rachat d'actions d'un montant maximum de 3 milliards d'euros (prix d'achat total hors frais annexes), à exécuter sur le marché.

La Société envisage d'annuler les actions ordinaires acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions à l'exception d'une partie pouvant atteindre jusqu'à 0,5 milliard d'euros, qui pourront être utilisées pour la rémunération basée sur les plans d'actions et les plans d'achat d'actions pour les employés. Les actions seront achetées pendant une période se terminant le 31 décembre 2024 sur le NYSE / Euronext Milan / Euronext Paris et d'autres « Multilateral Trading Facilities ».

L'opportunité de lancer le programme de rachat d'actions découle de l'importante génération de flux de trésorerie de la société et de son bilan solide.

Ces facteurs permettent à la société d'assurer une liquidité adéquate pour faire face à une grande variété de scénarios économiques et de marché, tout en facilitant un retour de capital attractif pour les actionnaires et en accompagnant l'extension des plans d'actionnariat salarié à plusieurs pays.

Le programme de rachat d'actions ordinaires sera mis en œuvre sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 13 avril 2023, qui pourra être renouvelée ou étendue, jusqu'à un maximum de 10 % du capital social de la société. L'autorisation accordée le 13 avril 2023 couvre encore environ 181 millions d'actions. Le prix d'achat par action ordinaire ne dépassera pas un montant égal à 110 % du prix de marché des actions sur le NYSE, Euronext Milan ou Euronext Paris. Le prix de marché sera calculé comme étant la moyenne du prix le plus élevé de chacun des cinq jours de bourse précédant la date

d'acquisition, tel qu'indiqué dans la liste officielle sur le NYSE, Euronext Milan ou Euronext Paris.

Au 15 février 2024, la Société détenait en compte propre un total de 142 090 297 actions ordinaires équivalent à 3,52 % du capital émis incluant les actions ordinaires et les actions spéciales avec droit de vote.

Stellantis fera régulièrement le point sur le début des rachats et sur le programme de rachat via un communiqué de presse déposé dans la section « Finance » du site web de la société sous la rubrique « Informations Bourse et Actionnaires ». Les rachats seront effectués sous réserve des conditions de marché et conformément aux règles et réglementations applicables, notamment le règlement 596/2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) 2016/1052 de la Commission.

###

À propos de Stellantis

Stellantis N.V. (NYSE : STLA / Euronext Milan : STLAM / Euronext Paris : STLAP) est l'un des principaux constructeurs automobiles au monde, dont l'objectif est d'offrir à tous une liberté de mobilité propre, sûre et abordable. Connue pour son portefeuille unique de marques emblématiques et innovantes, notamment Abarth, Alfa Romeo, Chrysler, Citroën, Dodge, DS Automobiles, Fiat, Jeep®, Lancia, Maserati, Opel, Peugeot, Ram, Vauxhall, Free2move et Leasys. Stellantis est aujourd'hui dans la mise en œuvre de son plan stratégique audacieux Dare Forward 2030, afin de devenir une 'tech company' de mobilité et d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2038, tout en créant de la valeur ajoutée pour l'ensemble des parties prenantes. Pour en savoir plus: www.stellantis.com



@Stellantis



Stellantis



Stellantis



Stellantis

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Hugues NOUVEL de la FLECHE +33 6 12 08 06 44

hugues.nouveldefleche@stellantis.com

communications@stellantis.com

www.stellantis.com

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Cette communication contient des déclarations prospectives. En particulier, les déclarations concernant les événements futurs et les résultats opérationnels anticipés, les stratégies commerciales, les bénéfices escomptés suite à la transaction proposée, les futurs résultats opérationnels et financiers, la date de clôture prévue pour la transaction proposée et d'autres aspects attendus de nos opérations ou de nos résultats opérationnels sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « peut », « pourra », « s'attendre à », « pourrait », « devrait », « prévoir », « estimer », « anticiper », « croire », « rester », « en mesure de », « concevoir », « cibler », « objectif », « prévisions », « projections », « perspectives », « prospects », « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performance future. Elles reposent au contraire sur l'état actuel des connaissances de Stellantis ainsi que sur ses projections et attentes futures vis-à-vis d'événements à venir, et de par leur nature sont soumises à des incertitudes et risques inhérents. Elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles ou non de survenir ou d'exister à l'avenir, et en tant que telles, il est recommandé de ne pas leur accorder de confiance excessive.

Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés dans les déclarations prospectives en raison de divers facteurs, notamment : l'impact de la pandémie de COVID-19, la capacité de Stellantis à lancer avec succès de nouveaux produits et à maintenir les volumes de livraison de véhicules ; les changements sur les marchés financiers mondiaux, l'environnement économique général et les changements dans la demande de produits automobiles, qui est soumise à des cycles ; les changements dans les conditions économiques et politiques locales, les changements dans la politique commerciale et l'imposition de tarifs mondiaux et régionaux ou de tarifs ciblant l'industrie automobile, la promulgation de réformes fiscales ou d'autres changements dans les lois et réglementations fiscales ; la capacité de Stellantis à développer certaines de ses marques à l'échelle mondiale ; sa capacité à offrir des produits innovants et attrayants ; sa capacité à développer, fabriquer et vendre des véhicules dotés de caractéristiques avancées, notamment une électrification, une connectivité et des caractéristiques de conduite autonome accrues ; divers types de réclamations, de poursuites, d'enquêtes gouvernementales et d'autres éventualités, y compris la responsabilité du fait des produits et les réclamations au titre de la garantie, ainsi que les réclamations, enquêtes et poursuites en matière d'environnement ; les dépenses d'exploitation importantes liées à la conformité aux réglementations en matière d'environnement, de santé et de sécurité ; le niveau de concurrence intense dans l'industrie automobile, qui peut augmenter en raison de la consolidation, l'exposition aux déficits de financement des régimes de retraite à prestations définies de Stellantis ; la capacité à fournir ou à organiser l'accès à un financement adéquat pour les concessionnaires et les clients au détail et les risques associés à la création et aux opérations des sociétés de services financiers ; la capacité à accéder à des fonds pour exécuter les plans d'affaires de Stellantis et améliorer ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation ; un dysfonctionnement, une perturbation ou une violation de sécurité importants compromettant les systèmes de technologie de l'information ou les systèmes de contrôle électronique contenus dans les véhicules de Stellantis ; la capacité de Stellantis à réaliser les bénéfices anticipés des accords de coentreprise ; les perturbations résultant de l'instabilité politique, sociale et économique ; les risques associés à nos relations avec les employés, les concessionnaires et les fournisseurs ; les augmentations de coûts, les perturbations de l'approvisionnement ou les pénuries de matières premières, de pièces, de composants et de systèmes utilisés dans les véhicules de Stellantis ; le développement dans les relations de travail et industrielles et les évolutions dans les lois du travail applicables ; les fluctuations des taux de change, les changements de taux d'intérêt, le risque de crédit et les autres risques du marché ; les troubles politiques et civils ; les tremblements de terre ou autres catastrophes ; les risques et autres éléments décrits dans le rapport annuel de l'entreprise sur le formulaire 20-F pour l'année clôturée le 31 décembre 2022 et sur le formulaire 6-K pour nos rapports actuels, ainsi que les amendements s'y rapportant déposés auprès de la SEC ; et d'autres risques et incertitudes.

Toutes les déclarations prospectives contenues dans cette communication sont valables à la date des présentes, et Stellantis ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser publiquement lesdites déclarations prospectives. De plus amples informations concernant Stellantis et ses activités, y compris les facteurs susceptibles d'impacter de manière significative les résultats financiers de Stellantis, sont incluses dans les rapports et dossiers de Stellantis déposés auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission et de l'AFM.